

DIRECTION GENERALE  
de la  
POLICE NATIONALE

REP N° 34/95/107

L'an mil neuf cent quatre vingt seize  
Le vingt quatre avril  
A : neuf heures trente---

Nous : V A R R A U D Christian,  
Commandant de Police  
en fonction à la Direction Centrale de la Police  
Judiciaire, 5ème Division "APB",

AFFAIRE

C/ X...

ASSASSINATS - PARTICIPATION A  
UNE ASSOCIATION DE MALFAITEURS

O B J E T

Officier de Police Judiciaire, en résidence à NANTERRE -----  
Poursuivant l'exécution de la commission rogatoire  
visée au procès-verbal de saisine,---  
Nous trouvant au siège du Service,---  
Avons mandé et constatons que se présente devant nous  
Madame LE POLLOTEC Marie José, divorcée GOUTEYRON, née 25  
décembre 1952 à Saint-Brieuc (22), fonctionnaire des Affaires  
Etrangères, domiciliée 23 rue Lapérouse à PARIS 16ème, Tél :  
43.17.61.18.---  
Laquelle, connaissance préalablement prise de la  
présente commission rogatoire,---  
Serment préalablement prêté conformément à la loi,---  
Dépose comme suit :---  
"Je prends acte que je suis entendue dans le cadre du  
drame de SAINT PIERRE DE CHERENNE (Isère) au cours duquel 16  
personnes membres de l'ORDRE DU TEMPLE SOLAIRE ont trouvé la  
mort au mois de décembre 1995.---  
Je précise que je n'ai rien à voir avec cette  
secte.---  
C'est dans le cadre de mes activités professionnelles,  
alors que j'étais en poste au Consulat Général de FRANCE à  
MONTREAL (Canada), de décembre 1991 à juillet 1995, que j'ai  
eu à connaître de personnes liées à l'ORDRE DU TEMPLE SOLAIRE  
(O.T.S.).---  
Plus précisément, au mois d'OCTOBRE 1993, le Consulat  
de FRANCE à SYDNEY (Australie) nous a signalé le cas de  
Jocelyne DI MAMBRO, née DUPLESSIS, qui souhaitait rejoindre sa  
résidence à MONTREAL alors que son passeport était périmé.---  
Nos services consulaires à SIDNEY lui ont délivré un  
passeport valable un mois, juste pour rejoindre MONTREAL  
(Canada).---  
Au mois de JANVIER 1994, Jocelyne DI MAMBRO,  
accompagnée d'un homme qu'elle a présenté comme son avocat,  
est venue au Consulat pour s'enregistrer et obtenir la  
prorogation de son passeport.  
Je tiens déjà à vous préciser que lors de cette  
entrevue j'ai été choquée par la ressemblance de ce soi disant  
avocat canadien avec Joseph DI MAMBRO dont nous disposions au  
service de plusieurs photographies. Je me souviens qu'il s'est  
exprimé et qu'il parlait un français sans accent. De même il  
était plus grand que Joseph DI MAMBRO. Nous nous même pensé  
qu'il pouvait s'agir de son frère. La secrétaire qui  
travaillait avec moi, Madame Béatrice ROUGE, qui est  
actuellement en poste à PARIS rue Lapérouse dans le même  
batiment que moi, pourrait vous confirmer la chose.---

Déposition du témoin :

Mme LE POLLOTEC Marie-José,  
fonctionnaire aux Affaires  
Etrangères.



*Handwritten signatures and initials at the bottom of the page.*

Pour justifier de sa résidence au Canada elle a présenté le titre de propriété de la maison de MORIN-HEIGHS qui a brûlé par la suite. Pour moi ce document était insuffisant et je lui ai demandé de me fournir des factures de téléphone ou d'électricité. Elle m'a demandée également de proroger le passeport de son mari, Joseph DI MAMBRO, qu'elle avait avec elle. Ors je savais par le Consulat de France à SIDNEY que Joseph DI MAMBRO était à ce moment là, en JANVIER 1994, retenu pour les besoins d'une enquête financière, par les Autorités Australiennes. Je reviendrai par la suite sur cette information.---

Jocelyne DI MAMBRO m'a donc présenté le passeport de son mari, ce qui m'a amenée à penser qu'il disposait d'un jeu de plusieurs passeports. J'en ai profité pour faire une copie intégrale du passeport qu'elle m'a remis, et je lui ai dit que je ne pouvais proroger son passeport et celui de son mari sans l'accord du Minsitère de l'Intérieur.---

Nous avons convenu de nous rencontrer plus tard, quand j'aurai la réponse du Ministère de l'Intérieur à PARIS.---

A partir de là j'ai commencé mon enquête sur les passeports du couple DI MAMBRO. J'ai établi que Joseph DI MAMBRO avait obtenu en 5 ans de temps, de 1989 à 1994, de nos consulats à TORONTO, à OTTAWA, à GENEVE, peut-être à QUEBEC, CINQ passeports. Pour cela il en déclarait un perdu et en obtenait un autre. J'en ai déduit qu'il disposait d'un jeu de passeport qui lui permettait de passer les frontières d'une manière plus discrète.---

A partir de la photocopie du passeport que m'avait présenté Jocelyne DI MAMBRO, j'ai recencé les voyages effectués par Joseph DI MAMBRO grâce à cet unique passeport. Je me souviens qu'il y avait de multiples visas qui témoignaient de voyages en SUISSE, AUSTRALIE, PHILIPPINES, en ASIE plus généralement, ETATS-UNIS et CANADA. J'ai adressé l'ensemble de mes recherches à la Direction des Affaires Consulaires au Ministère des Affaires Etrangères sis boulevard Saint-Germain à PARIS, en leur demandant de saisir le Ministère de l'Intérieur quant à l'opportunité de délivrer un passeport à Jocelyne DI MAMBRO.----

A l'occasion de mes recherches j'ai appelé mon homologue à l'Ambassade de France à OTTAWA, Monsieur MERNY, qui est actuellement en poste à ISTANBUL. C'est lui qui m'a indiqué qu'il avait reçu un appel de la Police Judiciaire à PARIS, Brigade Financière qui enquêtait sur DI MAMBRO. Il m'a donné le nom de l'Inspecteur et je l'ai appelé à la P.J. Il m'a indiqué qu'il avait été contacté par les Australiens au sujet d'un transfert de fonds entre le SUISSE et l'AUSTRALIE, d'un montant de QUATRE VINGT TREIZE MILLIONS DE DOLLARS, effectué par Joseph DI MAMBRO. Je m'engage à contacter mes collègues à MONTREAL pour retrouver les coordonnées de ce policier.---

Cela se passait en JANVIER/FEVRIER 1994.---



*Bellet*

*[Handwritten signature]*

Ensuite j'ai été contactée une ou deux fois par Jocelyne DI MAMBRO qui réclamait son passeport. Je lui ai répondu que je n'avais toujours pas la réponse du Ministère de l'Intérieur. Au mois d'AVRIL 1994, mon collègue d'OTTAWA, Monsieur MERNY, m'a informée que Jocelyne DI MAMBRO s'était présentée à l'Ambassade à OTTAWA pour se faire enregistrer et obtenir un passeport. Elle a fourni à cette occasion un bail d'un appartement qu'elle louait à OTTAWA. J'ai appris par la suite, après le drame de MORIN-HEIGHS, que les Policiers canadiens avaient perquisitionné dans cet appartement et que manifestement ils ne vivaient pas là. A mon avis ils vivaient dans la propriété de MORIN HEIGHS qui était sur mon secteur.---

C'est Monsieur MERNY qui a été destinataire de la réponse de l'Intérieur, suite à la requête de Jocelyne DI MAMBRO qui avait pris un avocat. La réponse de l'Intérieur a été de proroger le passeport de Mme DI MAMBRO pour une validité de 3 mois, considérant l'enquête à la demande des Autorités australiennes.---

C'est ce passeport qui lui a permis de rejoindre la France, à l'été 1994, juste avant les événements dramatiques de SUISSE et du CANADA d'OCTOBRE 1994.

Je précise que j'ai communiqué les renseignements sur les transferts de fonds de Joseph DI MAMBRO, entre la SUISSE et l'AUSTRALIE, à un Officier de l'Immigration Canadien, pour qu'il le transmette au Service compétent. Je n'ai été contactée par les services de renseignements canadiens qu'après le drame de MORIN-HEIGHS.---

J'ai également été contactée par un journaliste SUISSE qui est entré en rapport avec moi par le conseiller d'Ambassade Français en poste à BERNE (Suisse). Ce journaliste m'a été présenté comme très sérieux. Je ne me souviens plus de ce journal, mais on peut retrouver son nom ainsi que celui du journaliste dans le dossier à MONTREAL. Je ne l'ai pas rencontré physiquement : il m'a téléphoné à l'automne 1994 chez moi et je me suis aperçue qu'il savait beaucoup de choses : il m'a dit que derrière cette affaire du TEMPLE SOLAIRE, il y avait une organisation d'extrême droite qui aurait des liens financiers énormes entre la SUISSE et l'ALLEMAGNE. Il avait très peur pour sa sécurité. Ce journaliste était intéressé par des renseignements ayant traités aux passeports de DI MAMBRO.---

Il est exact qu'au mois de NOVEMBRE 1994, j'ai reçu la visite à mon bureau de MONTREAL du couple BELLATON/BRUNNER, suite à la mise en cause de Dominique BELLATON dans l'assassinat de la famille DUTOIT. Il est exact que j'ai fait part à Monsieur BELLATON de l'enquête des AUSTRALIENS sur Joseph DI MAMBRO. Je suis sûre que c'est fin 1993 que les Autorités Australiennes ont retenu Joseph DI MAMBRO durant 3 mois. Je suis également certaine que la visite de Jocelyne DI MAMBRO date du mois de JANVIER 1994. A cette occasion je lui ai fait lire le télégramme de notre Consulat Général à SIDNEY.

Je précise que j'ai rencontré la fille de Joseph DI MAMBRO qui vit à MONTREAL depuis les événements de MORIN HEIGHS, pour se mettre à l'abri des médias. Je suis persuadée qu'elle sait beaucoup de choses sur l'O.T.S. car auparavant elle vivait en SUISSE. Mon sentiment est qu'elle est dans une situation financière difficile car elle était venue demander une aide financière auprès du Consulat. Elle avait peur de parler.---



*Belle*

*[Signature]*

suite P.V. N° 34/95/~~107~~ Déposition du témoin LE POLLOTEC  
Marie-José.  
page QUATRE.

Je me souviens que dans les fiches d'enregistrements du couple DI-MAMBRO et Luc JOURET, qui remontent pour certaines d'entre elles à 1980, il est fait référence à la FONDATION GOLDEN WAY qui était déclarée comme étant à TORONTO.

Lors de mon entrevue avec Madame BRUNNER, épouse BELLATON, à MONTREAL en NOVEMBRE 1994, elle m'avait part qu'elle avait été assez proche de Joseph DI MAMBRO dans le cadre de l'O.T.S. Je me souviens notamment qu'elle a évoqué des rencontres de Joseph DI MAMBRO avec des personnages de type mafieu très costauds. Elle a parlé d'un voyage en AUSTRALIE au cours duquel, alors qu'ils avaient une soirée de prévue, il a décommandé cette soirée pour rencontrer ces personnages avec qui elle a quitté l'hôtel.

De même, en SUISSE, elle a parlé du comportement de Joseph DI MAMBRO qui se rendait parfois à ZURICH pour voyage d'affaires et qui ces jours là s'habillait de manière particulièrement raffinée. Elle précisait que ces jours là il était nerveux et elle en déduisait qu'il devait rencontrer des financiers.---

Je m'engage à vous procurer prochainement une copie des pièces qui figurent au dossier de ces personnes à MONTREAL. Je pense que les pièces qui figurent aux Affaires Etrangères - Service des Affaires Consulaires - pourront vous être communiquées.---

Voilà ce que je peux déclarer pour aider votre enquête. Je reste à votre disposition s'il me revenait en mémoire d'autres faits susceptibles d'intéresser votre enquête.---

Après lecture faite personnellement, Madame LE POLLOTEC Marie-José persiste et signe avec nous le présent à ONZE heures QUARANTE.---

Mme LE POLLOTEC M.J.

Le Commandant de Police.

